

CULTURE :
une FICHE pour
L'essenciel

Une résidence d'artistes et d'auteur-e-s est un dispositif dédié à l'accueil et au soutien de la création artistique, offrant à un-e ou plusieurs artistes le temps et l'espace nécessaires au développement d'un projet de recherche et/ou de création. Celle-ci peut être à l'initiative d'une association, mais peut également être initiée par des mairies, des communautés de communes, des écoles d'art, des salles de spectacle ou encore des lieux de diffusion.

La résidence d'artistes et d'auteur-e-s peut se spécialiser dans une discipline artistique en particulier, comme les arts plastiques, l'écriture, la danse ou le théâtre, ou bien être une résidence pluridisciplinaire et inclure plusieurs pratiques artistiques.

les résidences d'artistes et d'auteur-e-s

janvier 2022



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu.e.s manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu.e.s. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisation

En partenariat avec

POURQUOI UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES ?

La résidence d'artistes a pour vocation d'offrir à la fois **un lieu mais aussi du temps aux artistes pour créer**, conditions difficiles à réunir au quotidien. S'y ajoutent la mise à disposition de **moyens techniques** par l'infrastructure, comme un plateau de danse ou un atelier, par exemple, mais également un **accompagnement humain, financier et technique**.

Le rôle d'une résidence dans l'obtention de certaines subventions peut s'avérer primordial dans le parcours et la professionnalisation d'un-e artiste, notamment à ses débuts. Sur un temps de résidence, la rémunération peut prendre de multiples formes :

- ▶ bourse de résidence,
- ▶ rémunération des temps publics de présentation,
- ▶ droits d'auteur-e-s et ateliers dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Chacune de ces actions est organisée en concertation avec la structure accueillante et permet de lui faire bénéficier du réseau de la structure.

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Un grand nombre de résidences d'artistes formulent leurs appels en leur demandant directement **d'inclure dans leur projet une dimension territoriale**. La résidence peut désigner un **lieu fixe** mais peut aussi prendre forme de manière **itinérante**, à travers un **département**, une **région**, un **pays** ou même de **manière internationale**.

Au-delà du développement d'un projet de création, les actions mises en œuvre autour des temps de résidences comme **les ateliers, les présentations de travail appelées "sorties de résidence", les rencontres organisées avec les personnes vivant sur le territoire**, permettent de penser la culture comme un droit dont toute personne doit pouvoir bénéficier. Une résidence permet d'imaginer **d'autres liens entre la structure, les artistes et les habitant-e-s**, notamment grâce à l'éducation artistique et culturelle (cf fiche EAC). Toutes ces manifestations participent à créer de nouvelles manières d'appréhender la vie culturelle en facilitant **les liens entre les personnes**, des tout petits aux plus âgés.

COMMENT S'ORGANISE LA RÉSIDENCE ?

Il existe **quatre types distincts de résidence** :

- Les résidences de création, conçues pour accompagner et permettre la réalisation d'un projet spécifique par les artistes.
- Les résidences de territoire, dites de mission, conçues spécifiquement pour développer un projet en lien avec les acteurs du territoire.
- Les résidences tremplin, conçues pour favoriser la professionnalisation d'artistes émergent-e-s, en particulier les jeunes diplômé-e-s d'écoles d'art.
- Les résidences d'artistes associé-e-s, permettant l'accompagnement dans la durée d'un-e artiste ou d'un collectif au sein d'un équipement culturel.

POSTULER

Pour pouvoir mener une résidence (d'artistes), il est nécessaire pour les artistes de **postuler à des appels à candidatures**. Pour cela, il leur est souvent demandé d'envoyer un dossier de candidature, de manière spontanée ou dans les délais impartis par le calendrier du programme sollicité. Plusieurs sites recensent les différents appels à candidatures comme par exemple **le site du Ministère de la culture, ou au niveau régional, les sites des agences ou offices culturel-le-s**.

Ce dossier comprend la plupart du temps :

- Un projet, sous la forme d'une note d'intention.
- Un portfolio, regroupant des visuels d'autres travaux ou d'expositions passées.
- Un CV ou une présentation des artistes.
- Une lettre de motivation.
- Un budget

LA RÉSIDENCE

Une période de résidence correspond à une **période de travail effectif** pour l'artiste. Celle-ci peut se dérouler sur des périodes plus ou moins longues, allant d'une semaine jusqu'à trois années pour les plus longues. Certains projets peuvent également nécessiter des périodes de travail courtes mais étalées sur des durées conséquentes, par exemple deux semaines tous les trois mois.

LA SORTIE DE RÉSIDENCE

Ces périodes de résidence s'effectuent le plus souvent sans obligation de résultat mais peuvent également donner lieu à des « **sorties de résidence** ».

- ▶ Si le projet mené est arrivé à son terme, cette sortie de résidence correspond à une lecture ou à une monstration du travail réalisé et prochainement diffusé ou publié dans les lieux de diffusion adéquats à la pratique mise en œuvre. Par exemple, dans des théâtres, salles de spectacles, musées, cinémas, bibliothèques, etc.
- ▶ Si le projet mené n'est pas arrivé à son terme, cette sortie de résidence marque une étape dans le processus de création et permet, grâce aux retours effectués par l'équipe accompagnatrice, mais aussi par les spectateurs, de pouvoir nourrir la suite de la réalisation.

CADRE LÉGAL

La venue des artistes est encadrée par la signature d'une convention de résidence reprenant les différentes modalités d'accueil, autant financières, matérielles que légales. Celle-ci doit obligatoirement comprendre :

- Les informations relatives à l'artiste (nom, prénom, numéro de SIRET, etc.)
- La dénomination sociale de la structure de l'artiste.
- L'objet de l'accueil (projet de l'artiste).
- Le calendrier des dates de résidence, en mentionnant le lieu et le temps de l'accueil
- Préciser si des rencontres avec les publics sont prévues.
- Les engagements de la structure d'accueil concernant la rémunération du ou des artistes, la prise en charge ou non des frais de transports, l'hébergement, le transport, le matériel mis à disposition, l'interlocuteur privilégié pendant l'accueil, etc.
- Les engagements de l'artiste en termes de présence effective, de respect de l'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition, de l'acceptation ou non d'une rencontre avec des publics, etc.
- Les enjeux relatifs à la communication et aux droits à l'image : mention de l'obligation légale pour les artistes de faire apparaître le logo du lieu de résidence sur leurs futurs documents de communication ; mention de la possibilité pour la résidence d'utiliser des images réalisées lors d'une sortie de résidence à des fins d'archivage et/ou de promotion.
- L'assurance responsabilité civile de l'artiste.

POUR ALLER PLUS LOIN



Ressources

Circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences

[Légifrance - Droit national en vigueur \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr)

« La résidence d'artiste, un atout inventif au service des politiques publiques », étude pluridisciplinaire, mai 2019.

[La résidence d'artiste \(culture.gouv.fr\)](https://culture.gouv.fr)

Réseau national des résidences d'artistes

[Arts en résidence - Réseau National \(artsenresidence.fr\)](https://artsenresidence.fr)

Guide sur les résidences d'arts visuels du Centre National des Arts Plastiques

[223 Résidences d'arts visuels en France | Cnap](#)

Guide HACNUM des résidences pour les arts hybrides et les cultures

[Cartographie des résidences | HACNUM](#)

ARTCENA : Centre National des Arts du cirque, de la rue et du théâtre

[Annuaire en ligne | ARTCENA](#)

Maison des écrivains et de la littérature

[Bienvenue à la Maison des écrivains et de la littérature \(m-e-l.fr\)](#)

A propos d'éducation artistique et culturelle (EAC)

[Fiche education artistique culturelle.pdf \(la-nouvelleaquitaine.fr\)](#)

A propos des Droits Culturels :

[Fiche droits culturels.pdf \(la-nouvelleaquitaine.fr\)](#)

Fiche Mémo : résidences d'artistes et d'auteurs :

auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

Ma résidence d'auteur, par étapes (2021) :

auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

LES FICHES

- Elu.e.s et formation
- Elaborer une politique culturelle
- Les responsabilités et obligations des élu.e.s
- Le diagnostic de territoire
- Les droits culturels des personnes
- Les acteurs institutionnels de la culture
- L'éducation artistique et culturelle
- Modes de rémunération d'une activité culturelle
- La bibliothèque / médiathèque de territoire
- Organiser un événement culturel éco-responsable
- Organiser une exposition d'art
- Le mécénat pour développer son territoire
- De la salle polyvalente au lieu de spectacle
- Les tiers-lieux à dimension culturelle
- Les liens entre la culture et l'ESS
- Attractivité et habitabilité d'un territoire
- Les pratiques musicales amateurs
- L'intercommunalité culturelle



RÉDACTION

Noëli Plé

Les fiches sont disponibles sur :

la-nouvelleaquitaine.fr

auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

artis-bfc.fr

Mise en page : Marion Boucharlat

Les agences sont financées par :